

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE POST-ÉLECTORAL DE L'ACCQ

### Pour diffusion immédiate

Sherbrooke, le 10 octobre 2018 - À la suite de l'élection du 1er octobre dernier, l'**Alliance pour une constituante citoyenne du Québec** interpelle le nouveau gouvernement de monsieur François Legault pour sortir enfin le Québec de l'impasse constitutionnelle qui est la sienne depuis plus de trois décennies.

### **BILAN DE L'INTERPELLATION DES CANDIDATS**

Tout d'abord, l'ACCQ dévoile les réponses des personnes candidates au dernier scrutin à sa demande de création d'une Assemblée constituante citoyenne non partisane chargée de rédiger la première constitution du Québec. Pendant la campagne, nous avons interpellé l'ensemble des 819 personnes candidates des 6 principaux partis en lice (CAQ, PLQ, PQ, QS, PVQ, PCQ) ainsi que de 2 nouvelles formations, le NPDQ et Citoyens au pouvoir. Cinquante-cinq personnes ont répondu, soit un taux de réponse de 6,72 %. Le détail de ces réponses se trouve dans le document ci-joint ainsi que dans le site Internet de l'ACCQ.

Notre proposition d'Assemblée constituante citoyenne a reçu l'appui de 15 candidates et candidats des 8 principaux partis. Vingt-cinq ont rejeté notre appel et les 15 autres ont répondu sans se prononcer sur le fond. Aucun candidat de la CAQ, du PQ, du PQ, du NPDQ et du PCQ n'a accepté notre suggestion. Chez Québec solidaire, 4 personnes candidates se sont prononcées en faveur d'une Assemblée constituante citoyenne non partisane, 11 en ont rejeté l'idée et 9 autres ont préféré ne pas se prononcer. Même type de division au Parti vert du Québec : 4 personnes pour et 5 contre. Chez Citoyens au pouvoir, 7 personnes candidates ont accepté notre proposition et une l'a rejetée. Par ailleurs, la chef du PMLQ (non incluse dans le bilan ci-dessus) nous a également signifié son appui.

# RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La question est donc désormais posée : comment la nouvelle Assemblée nationale va-t-elle sortir le Québec de l'impasse constitutionnelle qui est la sienne depuis 36 ans, alors que les quatre partis qui la composent refusent de façon unanime de signer la constitution canadienne de 1982 ? Et plus précisément, comment le nouveau gouvernement de la Coalition Avenir Québec va-t-il réussir à appliquer son ambitieux programme de redéfinition des règles du jeu au sein du Canada ?

Pourtant, le gouvernement Legault, s'il respecte son programme, devra réclamer des changements constitutionnels majeurs au système canadien. Ces changements se trouvent dans une prise de position adoptée par les instances de la Coalition Avenir Québec en novembre 2015 et intitulée « Un Québec ambitieux, un nouveau projet pour les nationalistes du Québec » (https://coalitionavenirquebec.org/wp-content/uploads/2018/08/projet-nationaliste.pdf).

Les changements exigés par la CAQ incluent : la reconnaissance constitutionnelle de la nation québécoise; une juridiction prépondérante sur la culture, la langue et l'immigration; le transfert de points d'impôt; des pouvoirs fiscaux accrus; le contrôle québécois des budgets fédéraux d'infrastructure; une réforme de la Cour suprême; l'abolition ou la réforme du Sénat; l'abolition du poste de lieutenant-gouverneur; un droit de veto du Québec sur les nouveaux programmes fédéraux; la priorité au Québec dans l'attribution des pouvoirs résiduaires; la révision des frontières du nord du Québec.

Rappelons que même sur la question limitée des droits des autochtones, le premier ministre canadien a récemment opposé à l'ex-premier ministre Philippe Couillard un refus catégorique de toute discussion constitutionnelle. Qu'en sera-t-il demain des exigences du gouvernement de la CAQ sur des questions comme l'immigration ou les juges de la Cour suprême ? Nous soumettons que sans création d'un nouveau rapport de force le premier ministre Legault aura du mal à faire mieux que son prédécesseur libéral, c'est-à-dire pas grand-chose.

#### COMMENT SORTIR DE L'IMPASSE

Il faut reconnaître que nos élites politiques sont incapables de faire sortir toutes seules le Québec de l'impasse dans laquelle il se trouve. Force est de constater qu'aucun gouvernement québécois n'a été capable de faire avancer d'un iota les revendications du Québec depuis Robert Bourassa. L'ACCQ propose une solution au nouveau gouvernement : remettre la définition du consensus constitutionnel québécois à une Assemblée constituante citoyenne libre dans ses délibérations et ses conclusions. Nous suggérons qu'elle soit composée de personnes tirées au sort à partir de la liste électorale, afin d'ouvrir le débat à toutes les composantes de la société québécoise par-delà les étiquettes partisanes.

Signalons que l'idée d'une Assemblée constituante n'est pas étrangère au parti maintenant au pouvoir. En septembre 2015, la Commission de la relève de la Coalition Avenir Québec (les membres de 15 à 36 ans) s'est prononcée en faveur d'une Assemblée constituante non partisane : « Considérant la nécessité pour la nation québécoise d'affirmer son identité, sa vision et ses valeurs dans une loi qui en consacrerait les fondements; il est résolu d'instaurer une assemblée constituante non partisane chargée de rédiger une constitution matérielle pour l'État du Québec » (CAQ Relève, Cahier des résolutions adoptées, p. 6 : <a href="http://crcaq.org/wp-content/uploads/sites/2/2016/02/CAHIER-DES-R%C3%89SOLUTIONS\_CRCAQ\_2015-2.pdf">http://crcaq.org/wp-content/uploads/sites/2/2016/02/CAHIER-DES-R%C3%89SOLUTIONS\_CRCAQ\_2015-2.pdf</a>).

En donnant à l'Assemblée constituante citoyenne le mandat de rédiger la première constitution du Québec et en faisant ratifier par le peuple le fruit de ses travaux par voie de référendum, le gouvernement Legault renforcerait considérablement sa main dans les demandes légitimes du Québec auprès du gouvernement fédéral et des neuf autres provinces. Il mettrait également fin à une violation de la démocratie qui existe depuis la création du Canada : jamais le peuple québécois n'a eu à se prononcer sur le système qui le régit. Nous exhortons monsieur Legault à mettre fin à cette situation clairement anormale en démocratie.

Luc Harbour Yves Legault Danielle Morin Daniel Raunet Béatrice Séjourné Alain M. Bergeron - (418) 931-3230

Pour nous joindre : secretariat@accq.quebec

Site Internet: www.accq.quebec